



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance extraordinaire du 13 mars 2025, le règlement numéro 2025-283 décrétant un emprunt de 6 825 000\$ et une dépense de 6 825 000\$ relatif à la construction d'une nouvelle caserne incendie et acquisition de terrain et véhicule a été adopté.

L'objet de ce règlement est de permettre la construction d'une nouvelle caserne incendie, d'acquérir le terrain et permettre l'acquisition d'un véhicule incendie, neuf ou usagé.

Donné à Saint-Ours, ce 14^{ème} jour du mois de mars 2025.

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 14 mars 2025 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis.

Ce 14^{ème} jour du mois de mars 2025.

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière
Ville de Saint-Ours